



Avenue Pratifori 22
Case postale 180
1951 Sion

INFORMATION IMPORTANTE

Indépendamment de notre volonté, nous vous informons qu'en accord avec les instances de la place financière suisse, SIX a décidé d'arrêter les procédures de prélèvement LSV+/BDD existantes à partir du :

30 septembre 2028.

Cette décision concerne tous les acteurs du marché qui participent aux LSV+/BDD en Suisse.

Suite à l'information ci-dessus, nous vous encourageons plutôt à passer à une solution alternative.

Notre Caisse propose notamment la solution eBill conçue pour simplifier et moderniser notre processus de facturation (simple, rapide, sûre, flexible, écologique et gratuite).

Si vous souhaitez passer à cette option, souscrivez à la solution eBill via votre ebanking pour l'émetteur de factures «Caisse de compensation du canton du Valais». Si vous souhaitez tout de même opter entre-temps pour une procédure de paiement par LSV/BDD vous pouvez encore nous retourner la demande annexée.

Nous assurerons ce service aussi longtemps que possible.

[Vous trouverez l'information de SIX concernant l'arrêt des procédures de prélèvement LSV+/BDD sur ce lien.](#)

CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU VALAIS
Service des cotisations





CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON VALAIS

AUSGLEICHSKASSE
DES KANTONS WALLIS

Autorisation de paiement avec droit de contestation

Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) sur le compte postal de PostFinance SA
ou procédure de débit LSV+ sur le compte bancaire

Indications sur l'émetteur de la facture / bénéficiaire

N° d'adhérent de l'émetteur
de la facture (RS-PID)

IDENT. LSV

Informations sur le débiteur (client)

N° de référence du client

Entreprise

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Téléphone

E-mail

Débit du compte postal avec prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit)

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture indiqué ci-dessus.

IBAN (compte postal)

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit.

Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Veuillez envoyer l'autorisation de paiement dûment remplie à l'**adresse** de l'émetteur de la facture **indiquée ci-dessus**.

Lieu, date

Signature(s)*

* Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Débit de mon compte bancaire (LSV+)

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les recouvrements directs émis par le bénéficiaire ci-dessus.

Nom de la banque

NPA, localité

IBAN (compte bancaire)

Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours après la date de l'avis auprès de ma banque, en la forme contraignante. J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

Veuillez envoyer l'autorisation de débit entièrement complétée **à la banque**.

Lieu, date

Signature

Autorisation (ne pas remplir, sera complété par la banque)

IBAN (compte bancaire)

Date

Timbre et visa
de la banque